

Étaient présents : Myriam BELLOC, Sandra BOUSQUET, Jean CORBANÈSE, Philippe DELIGNE, Aude DELPEYROU, Gaëlle DELPRAT, Stéphane DENOYELLE, Francis DUSSILLOLS, Paulette LAPRIE, Yvon MARTIN, Denis VIMENEY

Était excusé : Alice AMELIN, Patrick TAUZIN

Secrétaire de Séance : Jean CORBANESE

Avant de dérouler l'ordre du jour le Maire propose au Conseil d'ajouter l'examen de la protection juridique qui peut lui être accordée dans le cadre d'une comparaison judiciaire qui aura lieu en juin suite à une plainte déposée contre une administrée qui menaçait entre autres de manière sérieuse les bâtiments communaux. Cela avait déjà fait l'objet d'un accord lors de la séance de février néanmoins une erreur matérielle dans la délibération correspondante oblige à procéder à un nouveau vote. A l'unanimité, le Conseil accepte d'ajouter ce nouveau point à l'ordre du jour.

## ADOPTION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2020

A l'unanimité, le Conseil adopte le compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 12 février 2020.

## ADOPTION DES TROIS COMPTES DE GESTION RELATIFS A L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2019

Le Maire rappelle au Conseil que les comptes de gestion sont réalisés et transmis par le trésor public et qu'ils retracent l'ensemble des opérations budgétaires effectuées dans l'année, en particulier les mandats de paiements et les titres de recettes qui ont été pris en charge. Les trois comptes de gestion (budget principal, budget annexe du service public d'assainissement collectif, budget annexe chaufferie bois) présentés par la trésorière n'appelant aucune modification ou aucun commentaire, ils sont donc adoptés à l'unanimité par le Conseil.

## ADOPTION DES TROIS COMPTES ADMINISTRATIFS RELATIFS A L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2019

COMMUNE	Fonctionnement	Investissement
<i>Dépenses</i>	942 146.45 €	134 491.64 €
<i>Recettes</i>	1 101 451.92 €	208 322.58 €
<i>Résultat</i>	159 305.47 €	73 830.94 €
<i>Report</i>	48 148.69 €	- 121 599.70 €
<b><i>Résultat cumulé</i></b>	<b>207 454.16 €</b>	<b>- 47 768.76 €</b>
ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	Investissement
<i>Dépenses</i>	73 449.21 €	32 769.37 €
<i>Recettes</i>	75 110.33 €	56 872.38 €
<i>Résultat</i>	1 661.12 €	24 103.01 €
<i>Report</i>	11 104.82 €	187 433.73 €
<b><i>Résultat cumulé</i></b>	<b>12 765.94 €</b>	<b>211 536.74 €</b>
CHAUFFERIE BOIS	Fonctionnement	Investissement
<i>Dépenses</i>	55 032.34 €	22 545.10 €
<i>Recettes</i>	61 564.44 €	19 913.82 €
<i>Résultat</i>	6 532.10 €	- 2 631.28 €
<i>Report</i>	5 345.15 €	5 995.11 €
<b><i>Résultat cumulé</i></b>	<b>11 877.25 €</b>	<b>3 363.83 €</b>

Le Maire rappelle que le vote des comptes administratifs qu'il présente devant le Conseil ne peut se faire en sa présence et il propose donc d'élire un.e Président.e de séance afin qu'il puisse sortir de la salle comme la loi l'y oblige.

A l'unanimité c'est l'adjoite au Maire, Madame Paulette LAPRIE, qui est élue pour présider la séance momentanément dès le Maire sortira de la salle. Toutefois, le Code général des collectivités territoriales lui permet d'être présent pendant la présentation et il peut donc faire état des comptes administratifs du budget principal pour l'exercice 2019 et des deux budgets annexes, celui de l'assainissement collectif et de la chaufferie bois.

La clôture du budget communal met en avant un déficit de 47768.76€ en section investissement et un excédent de 207 454.16€ en section de fonctionnement. Des précisions sur l'emploi de cet excédent seront développées lors du

vote concernant l'affectation budgétaire. Le Maire précise d'ores et déjà que ces chiffres reflètent une amélioration notable de la capacité d'autofinancement de la commune. Cela est dû à un travail de fond sur le budget de fonctionnement des services et à une réduction majeure des dépenses d'investissement.

L'autre effet structurant qui explique ce redressement des finances communales est la diminution importante de la charge de la dette pour la première fois depuis le début du mandat (- 28 500€ en 2019 par exemple). En effet, les investissements forts portés par la mandature précédente et en particulier la réalisation de l'école ont entraîné une hausse de la charge de la dette de plus de 280 000€ sur les 5 premières années du mandat. Le Maire rappelle que la commune a traversé une crise financière sans précédent car les investissements évoqués précédemment auraient pu être absorbés si l'Etat n'avait pas, en parallèle, procédé à une réduction drastique du niveau des dotations (cela représente 257 800€ en moins pour la commune de Saint-Pierre d'Aurillac depuis 2014). Finalement, la commune a subi un effet de ciseau budgétaire de 538 000€ sur la durée du mandat et, pour l'absorber, il a fallu stopper tout l'investissement, en particulier celui dévolu à l'entretien courant (réfection de voirie par exemple) et faire des efforts sans précédents pour maintenir un niveau de service équivalent à la population. Désormais, la trajectoire financière de la commune s'améliore et la commune retrouve une capacité de désendettement correcte. La dette par habitant a diminué de 32% depuis 2014 et il est désormais envisageable de projeter de nouvelles possibilités d'investissement pour relancer des dépenses d'entretien courant et prévoir de nouveaux équipements structurants pour la population.

En ce qui concerne le budget annexe investissement, le Maire note que les sections fonctionnement et investissement demeurent excédentaires malgré une baisse drastique de 40% de la prime épuratoire accordée annuellement par l'Agence de l'Eau à la commune. Cette baisse ne reflète en aucun cas une baisse de la qualité de notre fonctionnement ou du rejet mais les coupes budgétaires inédites qui ont eu lieu à l'initiative de ce gouvernement pour l'ensemble des Agences de l'Eau sur le territoire. Il rappelle que l'excédent de la partie investissement est un affichage budgétaire et qu'il s'agit uniquement des amortissements obligatoires relatifs à la STEP et au réseau : ce sont des recettes « d'ordre » en opposition aux recettes « réelles ». Enfin, concernant le budget annexe chaufferie bois, lui aussi excédentaire, le Maire note la consolidation structurelle de l'équilibre financier. Les pannes sont de moins en moins nombreuses et les agents techniques ont développé une réelle expertise sur le fonctionnement de cet équipement. Par ailleurs, la saison a été moins froide que les années précédentes, moins de fluides que prévus ont donc été nécessaires.

Après avoir interrogé le Conseil pour savoir si ses membres souhaitaient davantage de précisions, le Maire sort de la salle. Paulette LAPRIE préside alors la séance afin de procéder au vote des comptes administratifs qui viennent d'être présentés. A l'unanimité, et en l'absence du Maire, le Conseil adopte donc le compte administratif du budget général pour l'exercice 2019 puis celui relatif au budget annexe assainissement et enfin celui de la chaufferie bois.

### **AFFECTATIONS DES RESULTATS 2019 SUR LES BUDGETS 2020**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le principe des affectations : suite à la clôture budgétaire de l'exercice de l'année précédente, il convient de reporter les sommes déficitaires ou excédentaires en section de fonctionnement ou d'investissement sur le budget du nouvel exercice à venir. Concernant le budget principal de la commune, comme il a été vu précédemment, 207 454,16€ ont été dégagés en fonctionnement tandis que la section investissement affiche un déficit de 47 768,76€. La première règle budgétaire qui s'impose au Conseil est de combler le déficit en investissement par une affectation depuis l'excédent de fonctionnement soit 47 768,76 € plus 5000€ (puisque'il faut également prendre en compte le coût de l'épareuse soit 5000€ dans les dépenses restant à réaliser). Il reste donc ensuite 154 685,40 € de capacité brute d'autofinancement. Il est proposé au Conseil d'affecter les deux tiers de cette somme pour le financement des nouveaux investissements à venir et donc de ne pas simplement affecter 52 768,76€ mais 156 000€ en investissement et de reporter 51 454,16 € en fonctionnement.

En ce qui concerne les budgets annexes le Maire souligne que les résultats de l'ensemble des sections sont positifs mais que pour des raisons de gestion rigoureuse et prudentielle la Commission Finances propose de reporter en

fonctionnement l'ensemble des excédents dégagés par ces sections à savoir 11 877.25€ pour l'assainissement et 12 765.94€ pour la chaufferie bois. A l'unanimité le Conseil adopte ces trois propositions d'affectation de résultats.

<b>AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 SUR LES BUDGETS 2020</b>						
	<b>COMMUNE</b>	<i>rappel affectation des résultats 2018 sur 2019</i>	<b>ASSAINISSEMENT</b>	<i>rappel affectation des résultats 2018 sur 2019</i>	<b>CHAUFFERIE</b>	<i>rappel affectation des résultats 2018 sur 2019</i>
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
dépenses	942 146,45 €	979 352,00 €	73 449,21 €	70 840,43 €	55 032,34 €	81 437,79 €
recettes	1 101 451,92 €	1 101 620,60 €	75 110,33 €	80 855,61 €	61 564,44 €	90 521,97 €
résultat de l'année	159 305,47 €	122 268,60 €	1 661,12 €	10 015,18 €	6 532,10 €	9 084,18 €
report 2018	48 148,69 €	66 479,79 €	11 104,82 €	1 089,64 €	5 345,15 €	-3 739,03 €
résultat cumulé	207 454,16 €	188 748,39 €	12 765,94 €	11 104,82 €	11 877,25 €	5 345,15 €
<b>INVESTISSEMENT</b>						
dépenses	134 491,64 €	148 270,88 €	32 769,37 €	31 891,04 €	22 545,10 €	247 819,60 €
recettes	208 322,58 €	68 259,78 €	56 872,38 €	56 872,38 €	19 913,82 €	296 645,06 €
résultat de l'année	73 830,94 €	-80 011,10 €	24 103,01 €	24 981,34 €	-2 631,28 €	48 825,46 €
report 2018	-121 599,70 €	-41 588,60 €	187 433,73 €	162 452,39 €	5 995,11 €	-42 830,35 €
résultat cumulé	-47 768,76 €	-121 599,70 €	211 536,74 €	187 433,73 €	3 363,83 €	5 995,11 €
RAR dépenses	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RAR recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>-52 768,76 €</b>	<b>-121 599,70 €</b>	<b>211 536,74 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 363,83 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>156 000,00 €</b>	<b>140 599,70 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Report en</b>	<b>51 454,16 €</b>	<b>48 148,69 €</b>	<b>12 765,94 €</b>	<b>11 104,82 €</b>	<b>11 877,25 €</b>	<b>5 345,15 €</b>

### VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ LOCALE POUR L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2020

Le Maire rappelle que la construction du budget dépend non seulement de la clôture de l'exercice budgétaire précédent, des affectations mais également de la fiscalité et des taux qui sont votés chaque année pour les 3 taxes communales (taxe d'habitation, taxe sur les terrains bâtis, taxe sur les terrains non bâtis). Cette année néanmoins, pour la première fois, les élu.es ne pourront pas voter de taux concernant la taxe d'habitation puisque celui-ci a été gelé par l'Etat dans le cadre de sa réforme. Le Maire indique que si l'Etat a choisi de « compenser à l'euro prêt » cette réforme, il le fera en gelant définitivement le niveau de recette correspondant aux bases de 2019 et aux taux de 2017, les communes perdent donc le bénéfice de la dynamique de cet impôt et par là même, elles perdent une grande partie de leur autonomie fiscale et de leurs marges de manœuvre financières propres. Le Maire propose toutefois au Conseil, considérant le contexte économique et social de plus en plus difficile pour la population, de ne pas appliquer d'augmentation sur les deux autres impôts communaux et de fixer de la façon suivante les contributions directes communales pour 2020 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 18.98% (taux plafond : 65.28%)
- Taxes foncières sur les propriétés non bâties 104.27% (taux plafond : 139.53%)

A l'unanimité le Conseil décide de ne pas appliquer d'augmentation et de voter les taux ci-dessus.

### ADOPTION BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2020

Le Maire présente au Conseil la proposition de budget pour l'exercice 2020. Relativement aux dépenses de fonctionnement, le Maire indique la répartition proposée entre les différents services :

- 33% du budget pour les charges générales (électricité, eau, chauffage, achat de matériel, entretiens des installations et des équipements, alimentation, périscolaire, etc.)
- 12% pour les charges de gestion courante (subventions et participations aux syndicats tels que le SDIS et le SISS, reversement au CCAS, frais d'indemnité des élus, etc.)
- 45% pour les dépenses de personnel (salaires des personnels titulaires et non-titulaires, cotisations sociales, médecine du travail, cotisation auprès des centres de formation, etc.)



- 10% de dépenses diverses (charges financières, virement à la section investissement, etc.).

A noter notamment que si l'on analyse la proposition de budget par secteur de dépenses, il apparaît que plus d'un tiers des dépenses générales concernent l'enfance jeunesse (restauration scolaire, périscolaire, fournitures scolaires, fluides et entretien des locaux correspondant) et qu'il s'agit là d'une priorité politique forte portée depuis le début du mandat et qu'il est proposé de reconduire. Le Maire souligne également que si les reversions depuis le budget principal vers les budgets annexes représentaient 38 000€ par an jusqu'en 2018, l'année dernière et cette année ce sont les budgets annexes au contraire qui contribuent au budget général pour près de 6000€.

En ce qui concerne les recettes, le Maire note une nouvelle fois l'importance des travaux en régie réalisés par les agents des services techniques qui rapportent à la commune autant que l'ensemble des locations sur une année entière. Par ailleurs, une nouvelle fois, le budget doit être préparé sans la connaissance des dotations de l'Etat qui sont attribuées de manière de plus en plus tardive et qui ont été considérées en baisse en toute état de cause, dans la logique de ce qui se produit chaque année depuis le début du mandat.

(Voir ci-dessous l'équilibre général proposé pour la section de fonctionnement).

<b>EQUILIBRE GÉNÉRAL - BUDGET COMMUNAL 2020</b>			
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>dépenses réelles</b>		<b>recettes réelles</b>	
011 - charges générales	360 000,00 €	013 - atténuation de charges	50,00 €
012 - charges de personnel	491 900,00 €	70 - produits des services	96 650,00 €
022 - dépenses imprévues	21 294,16 €	73 - impôts et taxes	638 834,00 €
65 - gestion courante	139 079,00 €	74 - dotations	279 500,00 €
66 charges financières	35 250,00 €	75 - autres revenus	20 500,00 €
67 - autres charges	2 000,00 €	042 - travaux en régie	20 000,00 €
61 - services extérieurs	- €	77 - produits exceptionnels	242,00 €
<b>total dépenses réelles</b>	<b>1 049 523,16 €</b>	<b>total des recettes réelles</b>	<b>1 055 776,00 €</b>
<b>dépenses d'ordre</b>		<b>recettes d'ordre</b>	
023 - virement à la section d'investissement	56 500,00 €	002 - excédent reporté	51 454,16 €
675 & 676 - sortie de l'actif	500,00 €	042 / 777 - amortissements	108,00 €
68 - amortissements	815,00 €	775 & 776 - sortie de l'actif	0,00 €
<b>total des dépenses d'ordre</b>	<b>57 815,00 €</b>	<b>total des recettes d'ordre</b>	<b>51 562,16 €</b>
<b>total général des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 107 338,16 €</b>	<b>total général des recettes de fonctionnement</b>	<b>1 107 338,16 €</b>

En ce qui concerne l'investissement, le Maire note relativement aux dépenses une baisse particulièrement conséquente depuis 2019 de la charge de la dette. En effet, si le remboursement du capital des emprunts représentait 71% des dépenses de cette section en 2018, cette proportion s'élève désormais à 43%. On constate donc une augmentation des capacités d'achat de la commune. Par ailleurs, grâce à l'affectation des 2/3 des excédents de l'année précédente il est envisageable pour la première fois de prévoir en auto-financement la réalisation d'une première tranche d'une triennale de travaux de voirie. A noter d'autre part dans les investissements prévus au budget, le complément d'une étude pour la sécurisation de la RD1113 afin d'intégrer le dispositif « traversée d'agglomération » du Département et bénéficier d'un accompagnement pour des travaux en entrée et sortie de village mais également dans le cœur du bourg.

Pour ce qui relève des recettes c'est bien l'autofinancement qui représente 66% des ressources. Il est prévu également de bénéficier d'une première subvention départementale qui prendra en charge la moitié du coût de l'étude complémentaire abordée ci-dessus. Sauf modification de contexte majeure, aucun emprunt n'est prévu afin de préserver la baisse du poids de la dette dans le budget communal et pouvoir envisager de futurs investissements plus importants dans de nouveaux équipement structurels.

(Voir ci-dessous l'équilibre général proposé pour la section d'investissement).

SECTION D'INVESTISSEMENT			
dépenses réelles		recettes réelles	
020 - dépenses imprévues	1 870,58 €	10 - dotations et FCTVA	11 632,34 €
040 - travaux en régie	20 000,00 €	1068 - affectation de N-1	156 000,00 €
16 - remboursement du capital des emprunts	82 000,00 €	13 - subventions	12 000,00 €
20, 21 & 26 - études et travaux	85 700,00 €	16 - emprunts	0,00 €
<b>total des dépenses réelles</b>	<b>189 570,58 €</b>	<b>total des recettes réelles</b>	<b>179 632,34 €</b>
dépenses d'ordre		recettes d'ordre	
001 - déficit reporté	47 768,76 €	021 - virement de la section de fonctionnement	56 500,00 €
040 / 13911 - amortissements	108,00 €	024 - produits de cession	0,00 €
19 - sorties de l'actif	0,00 €	040 - amortissement	1 315,00 €
<b>total des dépenses d'ordre</b>	<b>47 876,76 €</b>	<b>total des recettes d'ordre</b>	<b>57 815,00 €</b>
<b>total général des dépenses d'investissement</b>	<b>237 447,34 €</b>	<b>total général des recettes d'investissement</b>	<b>237 447,34 €</b>

A l'unanimité le Conseil vote donc le budget 2020 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 1 107 338,16€
- Section d'investissement : 237 447,16 €

### ADOPTION BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2020

Le Maire expose ensuite les sections fonctionnement et investissement du budget d'assainissement. C'est un budget qui est sain structurellement et dont les forts excédents en investissement apparaissent à cause des obligations d'amortissement mais qui ne correspondent pas à des recettes réelles. Il a été intégré au budget une prévision à la baisse sur le produit des ventes du service d'assainissement puisque suite à la négociation menée par la commune avec SOGEDO, une baisse des tarifs de la part communale a été votée pour 2020. Pour rappel, les tarifs du délégataire ont également diminué de manière conséquente, ce qui représente en tout une économie à venir de 40€ pour la facture moyenne des abonnés de Saint-Pierre d'Aurillac. A noter également qu'il a été envisagé une nouvelle baisse de la prime épuratoire suite à la réduction drastique du budget des Agences de l'Eau décidée par l'Etat. En 2020 enfin, la commune devra relancer un marché afin d'attribuer le service public de l'assainissement non collectif (SPANC).

(Voir ci-dessous l'équilibre général proposé pour les sections fonctionnement et investissement du budget annexe).

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
dépenses réelles		recettes réelles	
011 - charges générales	8 096,56 €	70 - taxe et redevance	48 999,50 €
012 - charges de personnel	2 500,00 €	47 - prime épuratoire (agence de l'eau)	7 000,00 €
022 - dépenses imprévues	1 168,38 €		
66 - charges financières	9 420,00 €		
<b>total des dépenses réelles</b>	<b>21 184,94 €</b>	<b>total des recettes réelles</b>	<b>55 999,50 €</b>
dépenses d'ordre		recettes d'ordre	
023 - virement à la section d'investissement	1 500,00 €	002 - excédent reporté	12 765,94 €
042 - amortissements	56 705,00 €	042 / 777 - amortissements	10 624,50 €
<b>total des dépenses d'ordre</b>	<b>58 205,00 €</b>	<b>total des recettes d'ordre</b>	<b>23 390,44 €</b>
<b>total général dépenses de fonctionnement</b>	<b>79 389,94 €</b>	<b>total général recettes de fonctionnement</b>	<b>79 389,94 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT			
dépenses réelles		recettes réelles	
020 - dépenses imprévues	1 336,62 €		
16 - remboursement capital des emprunts	22 150,00 €		
21 - dépenses matériel et réseau	235 630,62 €		
<b>total des dépenses réelles</b>	<b>259 117,24 €</b>	<b>total des recettes réelles</b>	<b>- €</b>
dépenses d'ordre		recettes d'ordre	
001 - déficit reporté	- €	021 - virement section fonctionnement	1 500,00 €
040 / 13911 - amortissements	10 624,50 €	001 - excédent reporté	211 536,74 €
		040 - amortissement	56 705,00 €
<b>total des dépenses d'ordre</b>	<b>10 624,50 €</b>	<b>total des recettes d'ordre</b>	<b>269 741,74 €</b>
<b>total général dépenses d'investissement</b>	<b>269 741,74 €</b>	<b>total général recettes d'investissement</b>	<b>269 741,74 €</b>

A l'unanimité le Conseil vote donc le budget annexe assainissement 2020 qui s'équilibre tant en dépenses en qu'en recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 79 389.94€
- Section d'investissement : 269 741.74€

### **ADOPTION BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS 2020**

Le Maire présente enfin le budget annexe de la chaufferie bois dont l'équilibre financier a été travaillé en profondeur depuis des années. Les modifications tarifaires effectuées les deux années précédentes ainsi que la stabilisation des dépenses de fluides et de personnel permettent d'envisager un fonctionnement beaucoup plus stable. Il faut prévoir un changement des compteurs au niveau de l'école et de la mairie en 2020. Par ailleurs les prévisions de recettes restent prudentes car depuis le début d'année une consommation faible est constatée à cause des températures hivernales plus élevées que la moyenne.

(Voir ci-dessous l'équilibre général proposé pour les sections fonctionnement et investissement du budget annexe).

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>dépenses réelles</b>		<b>recettes réelles</b>	
011 - charges générales	38 470,00 €	70 - vente de produit	47 563,50 €
012 - charges de personnel	6 500,00 €		
022 - dépenses imprévues	1 244,25 €		
66 - charges financières	3 790,00 €		
<b>total dépenses réelles</b>	<b>50 004,25 €</b>	<b>total des recettes réelles</b>	<b>47 563,50 €</b>
<b>dépenses d'ordre</b>		<b>recettes d'ordre</b>	
023 - virement à la section d'investissement	1 800,00 €	002 - excédent reporté	11 877,25 €
042 - amortissements	19 765,00 €	042 / 777 - amortissements	12 128,50 €
<b>total des dépenses d'ordre</b>	<b>21 565,00 €</b>	<b>total des recettes d'ordre</b>	<b>24 005,75 €</b>
<b>total général des dépenses de fonctionnement</b>	<b>71 569,25 €</b>	<b>total général des recettes de fonctionnement</b>	<b>71 569,25 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>dépenses réelles</b>		<b>recettes réelles</b>	
020 - dépenses imprévues	650,33 €		
16 - remboursement capital des emprunts	10 650,00 €		
21 - dépenses matériel et réseau	1 500,00 €		
<b>total des dépenses réelles</b>	<b>12 800,33 €</b>	<b>total des recettes réelles</b>	<b>- €</b>
<b>dépenses d'ordre</b>		<b>recettes d'ordre</b>	
001 - déficit reporté	- €	021 - virement de la section de fonctionnement	1 800,00 €
040 / 13911 - amortissements	12 128,50 €	001- excédent reporté	3 363,83 €
		040 - amortissement	19 765,00 €
<b>total des dépenses d'ordre</b>	<b>12 128,50 €</b>	<b>total des recettes d'ordre</b>	<b>24 928,83 €</b>
<b>total général des dépenses d'investissement</b>	<b>24 928,83 €</b>	<b>total général des recettes d'investissement</b>	<b>24 928,83 €</b>

A l'unanimité le Conseil vote donc le budget annexe chaufferie bois 2020 qui s'équilibre tant en dépense qu'en recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 71 569.25€
- Section d'investissement : 24 928.83€

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS**

Le Maire rappelle au Conseil que lors du départ de la précédente cuisinière en décembre 2018, l'organisation du service de restauration scolaire a été entièrement modifiée. Le poste d'économiste avait évolué vers un poste d'agent chargé de plonge qui assurait également les remplacements de la cuisinière sur une quotité horaire de 15 heures hebdomadaires annualisées. Toutefois, après un an de fonctionnement et une augmentation conséquente du nombre de repas servis, les services ont constaté que certaines missions pourraient être calibrées différemment. Il est donc proposé que ce poste d'adjoint technique évolue de 15 heures à 16.5 heures hebdomadaires annualisées à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 ce qui représente une augmentation de 10% du temps de travail sur ce poste. A l'unanimité le Conseil adopte donc cette modification de la quotité horaire d'un poste d'adjoint technique au restaurant scolaire qui passe de 15h à 16.5h hebdomadaires annualisée.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE**

Le Maire indique au Conseil que dans le cadre de la coopération décentralisée menée avec les villes de Moussodougou (Burkina Faso) et Fargues de Langon, un des projets majeurs est celui de l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour la population de Moussodougou. Après un travail préparatoire et un diagnostic, il est aujourd'hui proposé de déposer un dossier de demande d'aide auprès de l'agence de l'Eau Adour-Garonne afin de pouvoir engager le projet au plus vite. Ce dernier se décline plus précisément en 4 actions principales à savoir : l'alimentation en eau potable de l'école et d'un quartier de Moussodougou grâce à l'extension du réseau existant, l'amélioration de la qualité et de la quantité d'eau potable pour le quartier de Mondon, la réalisation de latrines scolaires dans les 3 écoles de la commune et enfin la poursuite de la mise en place opérationnelle d'un service communal de gestion de l'eau potable. Le coût prévisionnel du projet s'élève à 150 000€ et la subvention demandée à l'agence est de 117 000€ (soit un taux d'aide de 78%). A l'unanimité le Conseil vote le dépôt de cette demande de subvention.

## **PROTECTION JURIDIQUE MAIRE**

Le Maire rappelle qu'une plainte a été déposée début février à l'encontre d'une administrée suite à des menaces sérieuses et répétées proférées à l'encontre de la commune. S'agissant d'une action menée au titre de ses fonctions et dans le cadre de la protection de la commune et en particuliers des bâtiments publics, le Maire souhaitait solliciter la protection assurantielle de la commune. Le Conseil avait accordé cette protection à l'unanimité lors de sa session du 12 février 2020 toutefois alors que le Maire n'avait pas pris part au vote, il apparaissait compté en tant que tel dans la rédaction de la délibération correspondante. Il convient donc de corriger cette erreur, rapporter la délibération, et procéder à nouveau au vote en son absence. En l'absence du Maire, le Conseil adopte donc à l'unanimité la mobilisation de la protection juridique de la commune à son bénéfice dans le cadre de l'affaire suscitée.

## **SUJETS DIVERS**

Le Maire en conclusion remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour toute l'énergie, l'implication et le travail fournis durant ces 6 années, ils ont formé ensemble « *une équipe solide et solidaire qui n'a pas ménagé ses efforts pour accompagner la vie du village et continuer à transmettre les principes et valeurs qui leurs sont chers* ». En effet, il s'agit ce soir du dernier Conseil Municipal de la mandature et il adresse notamment des remerciements particuliers aux élus sortants qui ne se représentent pas. Chaque conseiller prend ensuite la parole pour dire quelques mots et revenir sur ces 6 dernières années. Chacun insiste notamment sur la continuité de leur engagement pour la commune sous d'autres formes que le mandat municipal et remercie les collègues avec qui ils ont pu travailler ainsi que les agents municipaux.

***L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 21h15.***